



Le 27 mars 2026

Par SDÉ

**M<sup>e</sup> Carolina Rinfret, secrétaire**  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Case postale 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**M<sup>e</sup> Pierre Chabot, D. Fisc.**  
Avocat principal

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
16<sup>e</sup> étage  
1001, boulevard Robert-Bourassa  
Montréal (Québec) H3B 0B6

Tél. : 514 289-2211, poste 2065  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : [chabot.pierre.2@hydroquebec.com](mailto:chabot.pierre.2@hydroquebec.com)

**OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité BAL-007-1 et TOP-003-7 -**  
Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie  
et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur  
de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)  
**Dossier Régie : R-4317-2025 Notre référence : LTG 08284 PC**

---

Chère consœur,

En suivi de la décision D-2026-034 du 20 mars 2026, le Coordonnateur dépose ce jour une version complète révisée des normes de fiabilité BAL-007-1 et TOP-003-7 ainsi que leurs annexes Québec, dans leurs versions française et anglaise, comme pièces **HQCF-4, documents 1 et 2**. Le Coordonnateur produit également le contenu de ces documents en suivi des modifications, comme pièces **HQCF-4, documents 1.1 et 2.1**.

Le Coordonnateur dépose le Glossaire, dans ses versions française et anglaise, comme pièces **HQCF-2, documents 6 et 7**, ainsi qu'en suivi des modifications comme pièces **HQCF-2, documents 6.1 et 7.1**.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

*(s) Pierre Chabot*

**PIERRE CHABOT**

/gm  
p.j.